

évolution de l'environnement social, d'une part, et évolution de la personne défavorisée elle-même, d'autre part.

- Les conditions matérielles ne suffisent pas, ce sont surtout les mentalités qui doivent être prises en compte.
- L'intégration sociale doit demeurer le principal objectif des mesures de réadaptation mais il faut la considérer également comme un moyen d'épanouissement. Elle suppose que soient créées les conditions grâce auxquelles se trouvera compensé ou atténué le désavantage ou l'infériorité de certaines personnes par rapport aux conditions normales d'existence et d'action.

Remarques :

En matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale il faut se méfier d'un double danger : du piège d'une surprotection ségrégative et de celui de l'intégration " sauvage ".

En mettant les personnes en difficulté à l'écart on se délivre en quelque sorte du poids et de la gêne de leur présence. Mais, inversement, l'intégration à tout prix est encore une façon de nier le handicap. On ignore les différences au risque de créer des situations physiquement insupportables ou psychologiquement traumatisantes et irréversibles.

L'intégration sociale, sous ces formes diverses, n'est pas un objectif sans ambiguïté. Elle a des limites qui tiennent, en premier lieu, au fait que les handicapés peuvent fort bien préférer la sécurité et l'isolement des services de protection aux risques et exigences de la vie sociale.

De toute façon, l'intégration sociale ne doit pas se faire à sens unique, c'est un acte où chacun, la société et la personne défavorisée, doit faire la moitié du chemin à la rencontre de l'autre.